





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-485**

Séance publique du

10 novembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171110- lmc1123175-DE-1-1
Date de signature : 14/11/17
Date de réception : lundi 13 novembre 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Le 10 novembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/11/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Marc PERRIN.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2017

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gerard DELOCHE

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS
COMBATTANTS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville apporte chaque année, son soutien aux associations en attribuant des subventions destinées en particulier à promouvoir des actions ponctuelles, à encourager le développement de la vie associative.

Le premier tableau ci-annexé comporte les renseignements sur le total des subventions de fonctionnement et exceptionnelles accordées aux Anciens Combattants en 2015 et 2016, ainsi que le montant des subventions proposées pour 2017 aux associations qui ont déposé leur demande.

Toutes ces demandes ont reçu un avis favorable en date du 5 octobre 2017.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution de la répartition des subventions dont la liste des bénéficiaires figure dans les tableaux suivants pour un montant total de 5 650€.
- **DIRE** que cette somme sera imputée sur les lignes budgétaires 92025 6748 1096 et 92025 6574 1095 intitulées : "Associations Anciens Combattants", qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2017-485 - ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS
COMBATTANTS-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

N° TIERS	NOM	TYPE	OBJET DE L'ATTRIBUTION	N° CONVENTION OU N° AVENANT	DIRECTION GESTIONNAIRE				
					MONTANTS ATTRIBUES (en €)			SUBVENTION PROPOSEE (en €)	
					ANNEE N-2	ANNEE N-1	ANNEE 2017	ANNEE 2017	
10055	ASSOCIATION DES MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS DE PUYRICARD	E	Remplacement du drapeau	CC	0	0	0	500	
				NON					
10314	SOUVENIR FRANCAIS	F	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	CC	1000	1000	0	1000	
				NON					
10314	SOUVENIR FRANCAIS	E	Voyage à Mons-en-Laonnais (village filleul d'Aix-en-Provence) pour les 100 de l'association	CC	0	0	0	3000	
				NON					
19419	ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS	F	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	CC	200	200	0	200	
				NON					
29782	UNION DES DEPORTES INTERNES FAMILLE DE DISPARUSET FUSILLES DE LA RESISTANCE AIXOISE	F	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	CC	400	400	0	450	
				NON					
72784	COMITE LOCAL D AIX ET DU PAYS D AIX DE L ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RESISTANCE	F	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	CC	500	400	0	500	
				NON					
Total en Euros par imputation Budgétaire n° 9 92025 6574 1095					2 150				
Total en Euros par imputation Budgétaire n° 9 92025 6748 1096					3 500				
Disponibilités en Euros sur la ligne après l'attribution de subvention (s)									